



No de résolution  
ou annotation

123-20

### 3. Travailleur municipal – étude des C.V

Jusqu'à présent on a reçu deux curriculums vitae, mais étant donné que l'annonce passe encore à la radio, le conseil attend à la réunion ordinaire du conseil d'octobre pour prendre une décision.

### 4. Projet Route des Étangs – évaluation des travaux

L'asphaltage de la Route 195 vers la Route des Étangs présente quelques problèmes.

Le surveillant de chantier, les chargés de projet et l'entrepreneur ont tous été avisés par courriel et devraient leur porter attention.

Les accotements sont prévus pour samedi.

### 5. Équipement à neige – réparation et installation

Si tout va bien, le nouveau camion pourrait être livré en décembre. C'est pourquoi il faut faire réparer le sterling au plus vite au cas où il y aurait des bordées de neige, mais la grappe doit également être réparée à cause de l'embarquée du printemps passé.

### 6. Projet nouvelle rue - église

L'ancien collège ou centre récréatif est désormais enclavé depuis que la municipalité s'en est départi.

On doit projeter une nouvelle rue.

### 7. Mâts pour drapeaux – soumission

Comme il est très difficile de changer les drapeaux sur le toit, on a demandé une soumission pour connaître le prix de trois mâts qui pourraient être installés derrière l'enseigne numérique devant le bureau municipal.

La soumission est de 1657.34\$ en préparation du budget 2021.

### 8. Levée de l'assemblée

Proposée par Nancy Malenfant, à 20 :16 heures.

Maire :

Sec.-trés. :

Lundi, 5 octobre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue à 20 :00 heures au 146, route 195, Lac-Humqui, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Jean-Louis Arsenault, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud.

Tous formant quorum, ainsi que Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière, et Mélanie Santerre, secrétaire-trésorière adjointe.

Un citoyen est présent.

Accueil de monsieur le maire

### 1. Acceptation de l'ordre du jour

124-20

Proposé par Diane Soucy, appuyé par Caroline Dumont, d'accepter l'ordre du jour.

### 2. Acceptation des procès-verbaux du 14 et du 24 septembre 2020

125-20

Proposé par Marc Michaud, appuyé par Nancy Malenfant, d'accepter les procès-verbaux.



No de résolution  
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 No. F030

### 3. Période de questions

Est-ce qu'il est possible d'annoncer un rappel pour les feux à ciel ouvert. Il y a des gens qui font brûler des matières polluantes.

### 4. Comptes payés et à payer

#### Comptes payés en septembre

Automobiles Michel Forbes	12 532.28 \$	camion
Hydro-Québec	63.82 \$	croix
Postes Canada	31.13 \$	publications
Salaires	11 714.70 \$	élus et employés
	<u>24 341.93 \$</u>	

#### Comptes à payer octobre

Ministère de la sécurité publique	12 998.00 \$	Suret� du Qu�bec
Sabin Gagnon	650.00 \$	castors
99.9 Rouge F.M Bell M�dia inc.	454.15 \$	Flash-emploi Radio
9385-3117 Qu�bec inc.	1 838.17 \$	cueillettes ordures/r�cup�ration
Vitrierie Mont-Joli inc.	1 303.82 \$	porte entr�e bureau
Visa	39.77 \$	repas
MRC Matap�dia	6 218.20 \$	honoraires/t�l�phonie IP
R�gie du b�timent	88.59 \$	frais annuel/ascenseur
Garvex inc.	313.31 \$	inspection annuelle
Garage Yvan Thibault	302.33 \$	outils
Napa	988.73 \$	outils
Groupe Yves Gagnon	334.57 \$	outils
�quipements Belzile inc.	60.94 \$	location outils
Dicom	25.53 \$	livraison
Hydro-Qu�bec	240.02 \$	�lectricit� des b�timents
No�mie Sheila Rioux	1 400.00 \$	chanson Centenaire
Stanley S�curit�	67.09 \$	syst�me d'alarme
T�lus	62.34 \$	t�l�phone garage
Monique Dechamplain	118.25 \$	entretien du centre multifonctionnel
Maurice B�langer Paysagiste inc.	189.71 \$	entretien des haltes
Gratien Lebrun & Fils enr.	249.50 \$	entretien �glise
R�no-Vall�e inc.	94.29 \$	entretien garage
La Coop Purdel	137.77 \$	entretien garage/tondeur
Resto Hydraulique inc.	1 299.22 \$	entretien machines
Centre du Camion J.L. inc.	164.58 \$	entretien machines
Carquest Pi�ces d'autos	255.21 \$	entretien machines
Maryline Pronovost	399.61 \$	d�placements
Patrick Gagnon	126.82 \$	d�placements
D�panneur Lac-Humqui	89.00 \$	divers
Fonds de l'information fonci�re	10.00 \$	mutations
Librairie Amqui	40.88 \$	fourniture de bureau
Centre Bureautique	109.07 \$	fourniture de bureau
RCAP Leasing	134.52 \$	photocopieur
Receveur g�n�ral	1 272.37 \$	remises du mois
Minist�re du revenu	3 347.47 \$	remises du mois
	<u>35 423.83 \$</u>	

126-20

Propos  par Marc Michaud, appuy  par Nancy Malenfant, d'accepter les comptes.

### 5. Dossiers internes

#### 5.1 Concours b n vole de l'ann e – nomination du candidat

127-20

Il est r solu   l'unanimit  de nommer Rosaline Duguay b n vole de l'ann e 2020 et nommer Lili Otis jeune b n vole 2020.



No de résolution  
ou annotation

128-20

## 5.2 Employé municipal – décision

Considérant que deux candidats ont apporté leur curriculum vitae;

Considérant qu'un des deux est plus expérimenté ;

En conséquence, Il est résolu à l'unanimité d'engager Michel Blais, comme travailleur municipal pour la période hivernale.

## 5.3 Comité de riverain – suivi

Mireille Chalifour est d'accord pour nous aider. Il est possible de se parler en visio-conférence.

## 5.4 Travaux Route 195 – décompte numéro 1 – autorisation de paiement

Considérant que les travaux de la Route 195 ont été réalisés au cours du mois de septembre;

129-20

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 87 129.93\$ pour les travaux selon le décompte numéro 1 du programme AAIRL.

## 5.5 Travaux Route des Étangs - décompte numéro 1 – autorisation de paiement

Considérant que les travaux de la Route des Étangs ont été réalisés au cours du mois de septembre;

130-20

En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 439 434.46\$ pour les travaux selon le décompte numéro 1.

## 5.6 Programme Fonds pour l'accessibilité

Considérant que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a présenté une demande de subvention au programme Fonds pour l'accessibilité (FA) du gouvernement fédéral intitulé « Rénovation des salles de bain du gymnase et ajout de deux boutons poussoirs aux portes extérieures du bâtiment »;

Considérant que la somme approuvée est de 100 000\$ ;

131-20

En conséquence, il est proposé par Marc Michaud, approuvé par Jean-Louis Arsenault, et résolu d'autoriser le maire, Gino Canuel et la directrice générale, Maryline Pronovost à signer l'entente entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada (ci-après « le Canada ») représentée par le ministre de l'Emploi et du Développement social et la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.

## 5.7 Projet Salle de bain – demande de soumission

Considérant que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a reçu la confirmation de subvention dans le cadre du Programme Fonds pour l'accessibilité pour un montant de 100 000\$;

132-20

En conséquence, il est résolu à l'unanimité de demander des soumissions pour le projet fédéral intitulé « Rénovation des salles de bain du gymnase et ajout de deux boutons poussoirs aux portes extérieures du bâtiment »;

## 5.8 Abat-Poussière – entente

Considérant que Les Aménagements Lamontagne inc. propose une entente d'une durée de trois ans avec la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui;

Considérant que l'entente inclut un prix fixe de 0,37\$/litre pour du chlorure de calcium 35% en vrac liquide pendant toute la durée du contrat pour un total de 14 000 litres/année;

133-20

En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- D'accepter l'entente épandage d'abat-poussière avec Les Aménagements Lamontagne inc. ;
- D'autoriser Maryline Pronovost, directrice-générale ou Mélanie Santerre, adjointe à signer l'entente.

## 5.9 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités – résolution

**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);



No de résolution  
ou annotation

134-20

**CONSIDÉRANT** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**CONSIDÉRANT** qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Marc Michaud, secondé par Nancy Malenfant et résolu :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

#### 5.10 Dérogation mineure – décision

Considérant que la construction d'une remise dont l'implantation est dérogoire à l'article 7.4.3 et à la grille des spécifications 16 R;



No de résolution  
ou annotation

135-20

Considérant que la remise est en cours avant plutôt qu'en cours latérales ou arrière, qu'elle est à moins de 7.6m de la ligne avant, à moins de 1.2m de la ligne de lot latérale et à moins de 3m du bâtiment principal;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan de d'urbanisme;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la demande semble effectuée de bonne foi;

Considérant que la demande de dérogation mineure porte sur des dispositions du règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement.

Considérant que la demande a parue dans le Mini-journal du Lac et qu'il n'y a aucune opposition à ce projet.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité, d'accepter la demande DPDR200074.

6. Information - La Ressource - demande de don

Pas de suivi.

7. Rapport des élus

Marc : La gratte du Sterling doit être réparée. Il y aurait possiblement dix heures d'ouvrage.

Caroline : À Saint-Tharcisius il y aura cueillette de bonbons en auto.

Diane : On pourrait organiser un cinéma pour l'Halloween avec la distanciation et un maximum de vingt-cinq enfants, au moins les enfants auraient un petit événement.

136-20

En conséquence, s'il est toujours possible de le faire, le conseil accorde 150\$ pour l'organisation de ce projet à l'unanimité.

Normand : Le camion de service, on a demandé la liste des pièces pour la garantie.

On doit aller faire le suivi pour les choses manquantes, on la demandera en même temps.

Nancy : Les grosses fissures autour du lac.

On doit rencontrer le génie municipal pour les projets futurs, on va sûrement en parler.

Gino : On doit recevoir un montant de 18 000\$ avant la fin de l'année pour compensation du Covid.

Centenaire, la subvention a été reçue.

Emploi étudiant : il est impossible de compléter les semaines des étudiants, le délai est trop court.

8. Période de question

Aucune.

9. Levée de l'assemblée

137-20

Proposée par Nancy Malenfant, à 21 :59 heures.

Maire :

Sec.-très. :